

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 96 (1970)  
**Heft:** 17

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

- Mesures, à la suite d'un essai de pompage, des vitesses ascensionnelles dans le puits à l'aide d'un micro-moulinet.

L'exécution des mesures de résistivité a été confiée à M. Treyvaud, de Géo-Consult, et les mesures de vitesse au micro-moulinet ont été réalisées par un spécialiste de Soléanche. La diversité des méthodes utilisées pour la détermination des caractéristiques du sous-sol a permis de réunir un nombre considérable de résultats de mesures. Ces derniers, toutefois, n'ont pas encore été exploités entièrement, cet important travail devant être effectué qu'une fois prise la décision de construire l'aménagement du Bas-Rhône.

Il est cependant possible de tirer les quelques conclusions préliminaires suivantes :

- Le lit du Rhône et la nappe sont séparés par une couche d'alluvions semi-perméables plus ou moins colmatées (pavage). Dans les tronçons, où le pavage est peu perméable, un abaissement de la nappe sur une rive se répercute sur l'autre.
- L'importance de l'alimentation de la nappe par le fleuve est différente selon les endroits considérés. Pour des essais du genre de ceux qui ont été réalisés, la part des eaux du Rhône varie entre 30 % (Yvorne) et 60 % (Port-Valais) des débits pompés.
- Les débits récoltés par les contre-canaux prévus au pied des digues dans les zones de surélévation maximum du plan d'eau actuel du Rhône seront de l'ordre de quelques mètres cubes/seconde par kilomètre de digue et ne devraient nulle part excéder 10 m<sup>3</sup>/s/km.

L'objectif fixé, qui consistait à démontrer que des mesures de protection de la nappe étaient réalisables, a été entièrement atteint. Le dispositif choisi a permis de prouver l'efficacité des contre-canaux et a montré qu'il était possible de dimensionner ceux-ci sans risques d'erreur. En raison des conditions particulières de la plaine du Bas-Rhône, il sera même possible d'améliorer la situation actuelle en réglant le niveau de la nappe phréatique à une cote optimale. Ce réglage sera relativement aisément, car il ne s'agira que de contrebalancer l'influence des précipitations, les débits en provenance du Rhône étant en effet constants, puisque le niveau de ce dernier le sera également. D'autre part, au cas où la réalisation de retenues dans le lit du Rhône favoriserait le colmatage de ce dernier au cours des années et entraînerait de la sorte une diminution de l'alimentation de la nappe phréatique et un abaissement de celle-ci, il serait possible de procéder à une alimentation artificielle de la nappe à partir des contre-canaux.

## Bibliographie

**Mathématiques de l'informatique. — Tome I**, par M<sup>me</sup> J. Boittiaux, maître assistant à l'IUT de Grenoble. Paris, Dunod, 1969. — Un volume 15×24 cm, x + 125 pages, 48 figures. Prix : broché, 12 F.

Cet ouvrage en deux volumes traite une partie du programme de mathématiques des Instituts universitaires de technologie (section informatique), la théorie des ensembles, l'algèbre de Boole, l'algèbre des relations, le dénombrement, les structures algébriques.

Dans ce livre, l'exposé et le choix des exemples ont été étudiés pour tenter d'éveiller chez le lecteur l'idée que l'esprit mathématique peut développer sa capacité à construire des modèles et l'inviter à réfléchir, à étudier, à inventer et le préparer à reconnaître la structure formelle

Les résultats positifs obtenus auraient permis aux autorités compétentes de procéder à la levée des oppositions si, entre-temps, le maître de l'œuvre n'avait pris la décision de surseoir à la construction de l'aménagement du Bas-Rhône.

### 3.4 Analyses chimiques de la nappe aquifère

Dans le cadre de l'étude du projet de l'autoroute Lausanne - Saint-Maurice, des analyses chimiques de la nappe aquifère ont été faites par M. Léon Mornod, géologue-conseil à Bulle.

En ce qui concerne le projet de l'aménagement hydro-électrique du Bas-Rhône, on a constaté qu'en règle générale, la qualité de l'eau est bonne dans la zone de la plaine située entre le Rhône et le Grand-Canal, où la nappe est alimentée par le fleuve.

Dans la zone située entre le Grand-Canal et les versants des Alpes, la nappe n'est pratiquement plus influencée par le Rhône et sa composition chimique est nettement moins bonne. D'autre part, il semble que la perméabilité du terrain de la plaine et la distance des versants par rapport au lit du Rhône jouent un rôle sur la composition chimique de la nappe. On constate ainsi qu'à une augmentation de la perméabilité du sol proche du Rhône correspond une diminution du résidu sec, et vice versa.

D'après ce qui précède, on peut conclure que la qualité de l'eau de la nappe phréatique est favorablement influencée par le Rhône. De ce fait, le danger d'une pollution éventuelle de la nappe, à la suite de la réalisation des usines envisagées, n'est pas à craindre.

## 4. Conclusions

L'aménagement hydro-électrique du Bas-Rhône est caractérisé par une chaîne d'usines au fil de l'eau dans une plaine agricole et industrielle. Les problèmes à résoudre pour garantir la sauvegarde de la nappe phréatique sont nombreux et nécessitent une étude approfondie. Il apparaît cependant qu'il est possible de prévoir à l'avance les mesures propres à assurer cette sauvegarde. La réalisation des ouvrages de protection nécessaires entraîne souvent des frais relativement élevés qui ont, dans certains cas, une influence prépondérante sur la rentabilité d'un tel aménagement.

Adresses des auteurs :

O. J. Rescher, Dr ès sc. techn., Compagnie d'études de travaux publics S.A. Lausanne, Chargé de cours EPFL et Dozent der Technischen Hochschule Wien.

M. Urech, ingénieur diplômé EPF, Electro-Watt Ingénieurs-Conseils S.A., Zurich.

d'un algorithme, de la conception d'un imprimé, du cheminement de la pensée conduisant à une prise de décision, d'un planning.

Des exemples tirés de la réalité et, si possible, de la réalité que connaît professionnellement un programmeur, illustrent les chapitres de mathématiques classiques.

La lecture de ce livre nécessite le niveau mathématique d'un baccalauréat scientifique. Il intéressera non seulement les élèves des IUT, mais également les analystes programmeurs soucieux de se recycler et tous ceux que préoccupe l'utilisation des modèles mathématiques dans l'étude des sciences humaines ou des techniques d'organisation. Il sera également utile aux professeurs et assistants qui recherchent des exemples pour illustrer leur cours et aux spécialistes qui pourront y trouver quelques idées nouvelles pour l'application de sujets classiques.

**Le contrat d'architecte**, par *Jean-François Perrin*. Genève, Librairie de l'Université, Georg & Cie S.A., 1970. — Un volume 14×19 cm, 104 pages.

S'il est une critique que l'on peut émettre, c'est que l'auteur ait limité son titre au contrat d'architecte et n'ait pas écrit *le contrat d'architecte et d'ingénieur*. Il faut en effet lire le préambule pour découvrir que les principes dégagés dans l'ouvrage peuvent être transposés à la profession de l'ingénieur. Cela dit, empressons-nous de souligner que ce livre est intéressant à plus d'un titre. En premier lieu, l'auteur repère les points les plus importants qui caractérisent le contrat liant l'architecte ou l'ingénieur à son client en s'attachant tout particulièrement à ceux qui, du point de vue juridique, donnent lieu à des interprétations diverses. L'auteur examine d'autre part la manière dont la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA) apprécie de son côté la nature juridique des rapports entre mandants et mandataires. Sur certaines questions, l'avis de l'auteur diverge de celui de la SIA, ce qu'il reconnaît d'ailleurs explicitement, en justifiant sa position.

La lecture de cet ouvrage, qui ne nécessite la connaissance d'aucun terme juridique particulier, est enrichissante pour celui qui désire rapidement se faire une idée sur la situation du contrat d'architecte ou d'ingénieur dans le cadre du Code des obligations, ainsi que pour celui qui désire étudier de manière plus approfondie en quoi la nature juridique de ce contrat donne lieu à des interprétations de droit diverses.

#### *Sommaire :*

Préambule. — Nature juridique du contrat d'architecte. — Incidence des normes SIA sur la nature et la portée juridique du contrat d'architecte. — La responsabilité de l'architecte et de l'ingénieur. — La révocation du mandat d'architecte et la prescription selon les normes SIA. — Le droit d'auteur des architectes et des ingénieurs. — Clause arbitrale, prorogation de for et clause d'élection de droit. — Conclusions.

**L'action commerciale internationale**, par *R. Pichard du Page*, directeur général du Comité français de la Chambre de commerce internationale et du Comité d'action et d'expansion économique, et *G. Le Pan de Ligny*, conseil en commerce international, cofondateur de l'Institut de commerce international. Paris, Dunod, 1970. — Un volume 15×24 cm, 173 pages, 10 figures. Prix : broché, 18 F.

Cet ouvrage est une initiation aux différentes techniques intervenant dans le processus de la vente à l'étranger, et constitue un recueil de définitions simples permettant de connaître et de comprendre le mécanisme d'une opération d'exportation.

La première partie — le cadre et les faits — comporte les données fondamentales et les caractéristiques du commerce extérieur de la France, sa place dans l'économie française et dans l'économie de la Communauté économique européenne, devenue le marché premier de toute entreprise.

La seconde — les opérations du commerce extérieur — essentiellement dirigée sur l'aspect opérationnel, rappelle que l'exploitation est surtout un acte de gestion et en définit les différentes phases.

Ce précis de l'exportation donne au lecteur, sans l'encombrer de détails, une vue d'ensemble de celle-ci à travers les diverses techniques utilisées.

Ouvrage de base pour les étudiants de l'enseignement supérieur technique et des instituts universitaires de technologie (secteur tertiaire), auxquels il est destiné, ce livre reste accessible aux élèves de l'enseignement du second degré et sera utile à tous ceux qui, dans leur activité professionnelle, s'intéressent à l'exportation.

**Le développement du produit nouveau, de l'invention à l'industrialisation**, par *René Leclercq*, avec la collaboration de plusieurs auteurs. Paris, Dunod, 1970. — Un volume 15×24 cm, xiv + 86 pages, 11 figures. Prix : broché, 18 F.

Cet ouvrage, publié sous la direction de l'IDEE (Association pour l'innovation et le dynamisme économique

dans l'entreprise), propose une méthode pratique permettant de promouvoir l'innovation du produit, depuis le stade de la recherche jusqu'à celui du lancement de la fabrication industrielle.

D'abord, pour décider de développer un nouveau produit, il faut pouvoir évaluer les chances de réussite de ce développement d'une part, du lancement ultérieur du produit sur le marché d'autre part. Ce livre tente de donner le moyen pratique d'évaluer un nouveau produit et contient des critères objectifs de décision.

La décision prise, le développement est une opération longue, complexe et coûteuse ; la méthode proposée devrait permettre de la conduire au coût minimal, dans de bonnes conditions.

Cet ouvrage comporte deux parties : un résumé de la méthode et sa place dans la stratégie de la firme ; un exposé du mode opératoire.

La description d'une nouvelle grille permettant de choisir les produits à développer, y est également donnée.

Cette étude est susceptible d'intéresser tous ceux, chefs d'entreprise, directeurs commerciaux, chefs de produits, qui sont concernés par les problèmes de nouveaux produits et de la promotion des entreprises. Il pourra également être utile aux étudiants en sciences économiques et commerciales.

**Emploi des machines à commande numérique**, par *P. Bézier*, ingénieur A.M. et E.S.E., professeur au Conservatoire national des arts et métiers. Paris, Masson & Cie et Eyrolles, 1970. — Un volume 17×24 cm, x - 223 pages, 169 figures. Prix cartonné, 65 F.

La commande numérique a connu, depuis quelques années, un développement rapide dans l'industrie américaine, et l'Europe suit, avec quelque retard, le même chemin.

L'usage des derniers perfectionnements de l'électronique, l'emploi des techniques de traitement de l'information, les hautes performances mécaniques, l'aspect inhabituel et l'automatisme très poussé des machines ont longtemps suscité, chez les mécaniciens traditionnels, une certaine réserve à l'égard d'un procédé nouveau, et un doute quant à sa rentabilité.

L'expérience a montré qu'il est sûr et économique, et que son emploi ne pose pas de problèmes sérieux aux entreprises qui se sont convenablement préparées à en faire usage.

Le présent ouvrage est destiné aux utilisateurs actuels ou futurs de machines à commande numérique. On n'a pas cherché à y exposer tous les détails de leur conception, qui intéressent surtout ceux qui les conçoivent et les construisent, mais on a voulu surtout montrer leurs très nombreuses possibilités et les obligations qui en sont la contrepartie.

Le chapitre 1 est un bref rappel historique du développement de la commande numérique, qui commence avec les métiers à tisser pour aboutir aux machines les plus complexes.

Dans le chapitre 2, on examine quelques points propres à la technologie de la commande numérique : supports d'informations, cycles de travail, modes d'asservissement, moteurs spéciaux.

#### *Sommaire :*

Généralités : Historique. Principe fondamental. — Systèmes de commande : Cycles de travail. Transmission des instructions. Capteurs. Modes de fonctionnement. Moteurs. — Domaine d'application : Rentabilité. Possibilités techniques. Limites économiques. — Architecture des principaux types de machines-outils : Machines à percer. Alésouses. Tours. Rectifieuses. Machines à tracer et à dessiner. Fraiseuses. Machines polyvalentes. Accessoires. — Préparation du travail : Normalisation. Programmes « de point à point ». Programmes de contourage. — Exploitation des machines : Généralités. Conception du produit. Cotations des plans. Préparation du travail. Exécution du travail. Archives. — Conclusion.

**Théorie élémentaire des dislocations**, par *J. et Julia R. Weertman*, Northwestern University. Paris, Masson, 1970. — Un volume 14×20 cm, 240 pages, figures.

Les sujets traités dans cet ouvrage couvrent principalement les propriétés essentielles fondamentales, des dislocations dans les cristaux. La matière du texte constitue ce que tout étudiant doit avoir assimilé avant d'étudier les applications de la théorie des dislocations à l'écrouissage, au fluage, au frottement interne.

La lecture de ce livre suppose connus le calcul et l'analyse vectoriels ainsi que la thermodynamique élémentaire. Un grand nombre de problèmes sont proposés au lecteur.

#### *Sommaire :*

1. Description d'une dislocation. — 2. Le champ des contraintes autour d'une dislocation. — 3. Force sur une dislocation. — 4. Réactions entre dislocations dans les cristaux. — 5. Multiplication des dislocations. Macrage, force de Peierls et phénomènes s'y rapportant. — 6. Forces images, interactions avec des défauts ponctuels et autres sujets.

**Lexique de la gestion**, par *Pierre Lauzel*. Paris 1<sup>er</sup> (4, rue Cambon), Entreprise moderne d'édition, 1970. — Un volume 14×21 cm, 237 pages, figures. Prix : broché, 26,50 F.

Après les *Lexiques de l'informatique, du marketing, de la psychologie et des sciences sociales*, le *Lexique de la gestion* vient de paraître. Comme les précédents, il répondait à une nécessité : la gestion a son vocabulaire, dont l'importance surprend : 800 termes sont ici définis. Le lecteur d'un ouvrage ou d'une revue de gestion risquait fort d'être arrêté par l'un ou l'autre.

Mais un lexique ne remplit pas simplement la fonction d'un dictionnaire. Puisqu'il réunit et définit le vocabulaire d'une discipline, il offre déjà un résumé de cette discipline, sous une présentation commode et de lecture immédiate. C'est donc un moyen de révision pour l'étudiant, un instrument d'initiation, un aide-mémoire méthodologique pour le praticien.

## Divers

### 24<sup>e</sup> Journée suisse de la technique des télécommunications, à Bienne

Cette journée, organisée par l'ASE et Pro Telephon, fut consacrée à la discussion des installations d'antennes collectives avec réseaux de distribution de programmes de télévision et de radio.

Vu l'intérêt du sujet, les organisateurs avaient invité non seulement leurs membres, mais également les représentants des communes.

Les débats étaient présidés par M. le professeur R. Desoulavy, de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

Après une introduction de M. R. Richard, directeur du SE-Lausanne, l'assemblée put entendre plusieurs conférences :

#### Questions générales et juridiques,

par M. M. Apothéloz, ing. dipl. EPFL, chef de la section de la Télévision, division radio et télévision, direction générale des PTT, Berne.

Les émetteurs de télévision assurent à chaque pays une bonne diffusion de ses programmes, mais sur son propre territoire seulement. Au-delà des frontières, la réception est plus faible et est menacée de brouillage. Une antenne collective peut améliorer considérablement la réception.

Les réseaux reliés à une telle antenne sont d'étendue très variable. Les antennes sont reliées au réseau de distribution par un câble ; une liaison sans fil est exclue. Grâce à l'évolution de la technique spatiale, la télévision pourra recevoir de nouveaux canaux dans les ondes centimétriques. Il est probable qu'une partie des nouveaux canaux sera attri-

buée à des émetteurs placés dans des satellites. Un seul émetteur pourra couvrir l'étendue d'un pays ou d'un continent. En relation avec ces satellites, les antennes collectives peuvent bien être appelées à jouer un rôle important pour assurer aux concessionnaires la réception de plusieurs programmes de télévision et de radio.

#### Point de vue et questions techniques

par M. H. Brand, ing. dipl. EPFZ, division des recherches et des essais, direction générale des PTT, Berne.

La création de grands réseaux de distribution est motivée par la topographie du pays dont les possibilités de réception sont en maints endroits mauvaises. La station réceptrice peut alors être placée à l'endroit le plus favorable : elle permet de capter plusieurs programmes avec une image de bonne qualité et élimine les antennes privées inesthétiques.

Les préentions des utilisateurs vis-à-vis des exploitants ne sont pas bien définies. Il n'existe pas de critère conventionnel entre la qualité de l'image donnée par le studio et celle retransmise par l'entreprise exploitant l'antenne collective. Ceci est dû à un manque de définition et à des difficultés techniques à déterminer la qualité de l'image. Cependant, cette qualité doit être sensiblement la même entre la sortie de l'antenne et la réception chez l'abonné.

On peut s'attendre, grâce à la grande capacité des câbles coaxiaux et au développement des réseaux, que presque chaque habitant du pays pourra bientôt recevoir chez lui les trois émetteurs nationaux.

#### Câbles de distribution

par M. P.-H. Fellrath, ing. dipl. EPFZ, directeur, Société d'exploitation des câbles électriques, Cortaillod.

Deux systèmes sont actuellement utilisés : en HF, une paire symétrique ou coaxiale par programme, en THF (Très Haute Fréquence), une seule paire transmet tous les programmes.

Les câbles TV doivent répondre à des exigences tant mécaniques qu'électriques.

L'orateur donne d'intéressants détails sur la construction des câbles et du matériel de connexion ; il insiste sur les conditions particulières auxquelles ils doivent satisfaire pour garantir une image parfaite à la réception.

La construction des grands réseaux de distribution ne peut être comparée à celle d'une antenne collective ne desservant qu'un seul immeuble. La somme des déformations pose des exigences particulières concernant la linéarité et la stabilité.

#### Technique des grands réseaux de distribution de télévision et radio OUC

par M. W. Borer, directeur adjoint, Autophon S.A., Schlieren (ZH)

Actuellement, de telles installations travaillent d'après le système UHF. Un seul câble coaxial peut transmettre dans les fréquences de 40 à environ 280 MHz treize programmes de télévision et une trentaine de programmes en OUC.

Sur la base de mesures systématiques, on choisit l'endroit où la réception est optimum et on y construit l'antenne réceptrice avec son installation d'amplification et de signalisation.

L'extrême étendue des réseaux exige le long de tels câbles coaxiaux l'installation de groupes amplificateurs qui compensent les pertes dans les câbles et les boîtes de dérivation et maintiennent une tension constante dans chaque canal, quelle que soit la température du câble.

Ces réseaux peuvent, à n'importe quel point, être raccordés à une installation collective locale.

Plusieurs personnes prennent part à la discussion et évoquent entre autres des problèmes tels que ceux des droits d'auteur lors du captage de programmes étrangers.

Une exposition des principaux éléments utilisés dans les réseaux de distribution avec schémas synoptiques concrétisait les différents exposés des conférenciers.

Pour de plus amples renseignements, on voudra bien consulter le Bulletin de l'ASE, qui publiera les conférences *in extenso*.

### **Poste à pourvoir**

Le Département politique fédéral nous prie d'annoncer qu'un poste d'expert du Bureau international du travail est vacant en Thaïlande, dans le cadre de la coopération technique.

L'expert, ingénieur diplômé, aura à étudier la création de possibilités de travail par la mise sur pied de projets de travaux publics et d'édilité en Asie du Sud-Est. Contrat d'un an, renouvelable, dès septembre 1970 en principe. Renseignements : Département politique fédéral, 3003 Berne, Coopération technique, réf. A 0740-300-202.

## **Les congrès**

### **Le droit des remaniements parcellaires**

*Zurich, 8-9 octobre 1970*

La Société suisse de droit agraire et le titulaire de la chaire de génie rural (section de la planification) de l'EPF, à Zurich, organisent une session de travail sur ce thème, qui aura lieu jeudi et vendredi 8 et 9 octobre 1970 à l'EPF, à Zurich (bâtiment principal, auditoire D 7.1).

La session est destinée aux fonctionnaires des offices d'améliorations foncières, aux ingénieurs ruraux et aux ingénieurs agronomes des offices de consultations agricoles, ainsi qu'aux juges, avocats et notaires qui s'intéressent à la question.

La session s'occupera essentiellement du droit suisse ; cependant, les membres des sociétés allemande et autrichienne de droit agraire sont aussi invités à prendre part aux travaux.

Les remaniements parcellaires ont acquis une très grande importance pour l'amélioration des structures dans l'économie agricole moderne. En maints endroits cependant, les procédures actuelles de remaniements parcellaires ne donnent pas entièrement satisfaction. La session est destinée, d'une part à donner une information sur les principes juridiques fondamentaux du droit en vigueur et d'autre part à fournir les éléments nécessaires à un examen critique, et éventuellement à une révision du droit actuel sur le plan fédéral et cantonal. Il s'agit en particulier d'examiner si la législation d'exécution des articles 22 *ter* et *quater* de la Constitution fédérale doit s'occuper de ces questions.

Pour permettre au plus grand nombre possible de participants de s'exprimer, les discussions auront lieu pour chaque conférence au sein de plusieurs groupes de travail. Les exposés et le résultat des discussions seront mis au point immédiatement après la session par les conférenciers et les présidents des groupes de travail et seront publiés dans les communications de droit agraire.

Programme et renseignements : Secrétariat général de la SIA, Beethovenstrasse 1, 8002 Zurich.

Inscriptions (jusqu'au 15 septembre 1970), au secrétariat

du congrès : Chaire de génie rural, section de la planification, EPF Zurich, Leonhardstrasse 33, 8006 Zurich, tél. (051) 32 62 11 (interne 3355 ou 3357).

## **Communications SVIA**

### **Candidatures**

*M. Bauer Pierre, ingénieur civil EPUL, diplômé en 1968.  
(Parrains : MM. D. Genton et J.-P. Stucky.)*

*M. Jomini Pierre-André, ingénieur civil EPUL, diplômé en 1968.  
(Parrains : MM. prof. J.-C. Badoux et M. Reutemann.)*

\*

Le Groupe des architectes de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes organise une

*Visite des chantiers des Jeux olympiques de Munich,  
du 12 au 15 novembre 1970*

Extraits du programme : 1. Visite des chantiers des Jeux olympiques. Réception par les personnalités responsables dans les bureaux de planification et d'exécution, ainsi que sur les chantiers eux-mêmes. — 2. Visite à l'Office d'urbanisme de Munich. Présentation du plan de développement et de circulation. Deux plans adoptés en 1963. — 3. Visite de bâtiments récents sous la conduite de l'architecte ; éventuellement visite d'un chantier du métro en construction. — 4. Programme détaillé sera envoyé à la fin du mois de septembre.

Coût approximatif : Fr. 440.— par personne avec un minimum de 15 personnes ; Fr. 400.— par personne avec un minimum de 25 personnes.

Délai d'inscription : 30 septembre 1970.

Participants : La circulaire et le bulletin d'inscription ont été envoyés aux membres du Groupe des architectes de la SVIA, aux sections romandes de la SIA et de la FSAI (Fédération suisse des architectes indépendants), ainsi qu'aux membres de l'Association vaudoise des architectes.

Les ingénieurs s'intéressant à ce voyage y sont cordialement invités ; ils peuvent obtenir le programme approximatif auprès du Secrétariat de la SVIA, av. Jomini 8, 1004 Lausanne, tél. 021/25 10 25.

(Voyage aller et retour par avion.)

## **Carnet des concours**

### **Concours de projets pour l'étude d'un centre scolaire secondaire, à Monthey**

#### **Jugement**

Ce concours restreint auquel étaient invités sept architectes a été jugé les 28 et 29 juillet 1970.

Le jury, présidé par l'architecte cantonal Charles Zimmermann et composé de :

MM. Arthur Bugna, architecte à Genève ; André Perraudin, architecte à Sion ; Charles Boissard, président de la commission scolaire, à Monthey ; Jean-Pierre Chappuis, ingénieur, président de la commission des constructions scolaires à Monthey, avec l'assistance de M. Jos. Iten, architecte municipal à Sion, en qualité de suppléant, a examiné les projets présentés et attribué les prix suivants :

1<sup>er</sup> prix : pour le projet « Flex » de M. J.-P. Cahen, architecte à Lausanne ; 2<sup>e</sup> prix : pour le projet « 6/24 » à M. Albert Berrut, architecte à Monthey ; 3<sup>e</sup> prix : pour le projet « La Tonkinoise » à M. Raymond Guidetti, architecte à Lausanne.